



Divorce et perte de nationalité

Par Sou

Question pour un proche

Mariée en France depuis 2017 acte de mariage français, obtention de la nationalité par le biais du mariage depuis 1 an, souhaite divorcée, est ce qu'elle risque de perdre la nationalité ?

Par Isadore

Bonjour,

Non, sauf si le mariage a été conclu frauduleusement (par exemple dans le but d'acquérir la nationalité française).
En-dehors de la fraude, le divorce n'a aucune incidence sur la nationalité.

Par Sou

Bonjour

Merci pour votre réponse.